

BILAN DE LA CONCERTATION

AMENAGEMENT DES QUAIS
DE VILAINE, PLACE DE LA
REPUBLIQUE ET ABORDS
DU PALAIS DU COMMERCE

Concertation préalable



Plus d'informations
sur fabriquecitoyenne.fr

* La
fabrique
citoyenne

RENNES
MÉTROPOLE

INTRODUCTION

Ce document tire les enseignements de la concertation relative à l'aménagement des quais de Vilaine, de la place de la République et des abords du Palais du Commerce.

Lors de la concertation préalable qui s'est tenue au printemps 2024 Rennes

Métropole a échangé avec les personnes intéressées par le projet lors des huit ateliers de concertation proposés. Elle a également pris connaissance des différentes contributions écrites sur les registres papier et numérique mis à disposition du public.

L'ensemble des contributions, qu'elles soient des questions, des observations ou des propositions a donné matière à une analyse détaillée.

Le maître d'ouvrage reprend dans ce rapport l'ensemble des thèmes majeurs abordés, répond aux questions qui ont été posées dans la mesure de l'avancement du projet au stade de cette concertation préalable, et indique ce qu'il retient de la concertation en réponse aux attentes exprimées par le public.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

SOMMAIRE

1. **Rappel du projet présenté lors de la concertation**
2. **Le déroulement de la concertation et son bilan quantitatif**
3. **Synthèse thématique des contributions**
4. **Les enseignements de la concertation**



RAPPEL DU PROJET PRÉSENTÉ LORS DE LA CONCERTATION

Le projet d'aménagement des espaces publics des quais de Vilaine, de la place de la République et des abords du Palais du commerce est un projet majeur conduit par Rennes Métropole en lien étroit avec la Ville de Rennes.

Il répond aux attentes exprimées par un jury citoyen début 2022 et aux enjeux de l'adaptation de la ville au changement climatique.



©Phytolab / Rennes Métropole

1 Pour maintenir la liaison entre la rive nord et sud du fleuve, une passerelle sera construite, en face de la rue Lanjuinais.

2 Installation de jardins flottants.

3 Une place est prévue à l'ombre des arbres pour le kiosque café avec une terrasse. Des sanitaires publics seront installés.

4 Des pontons permettront de descendre près de feu et de se promener le long du fleuve.

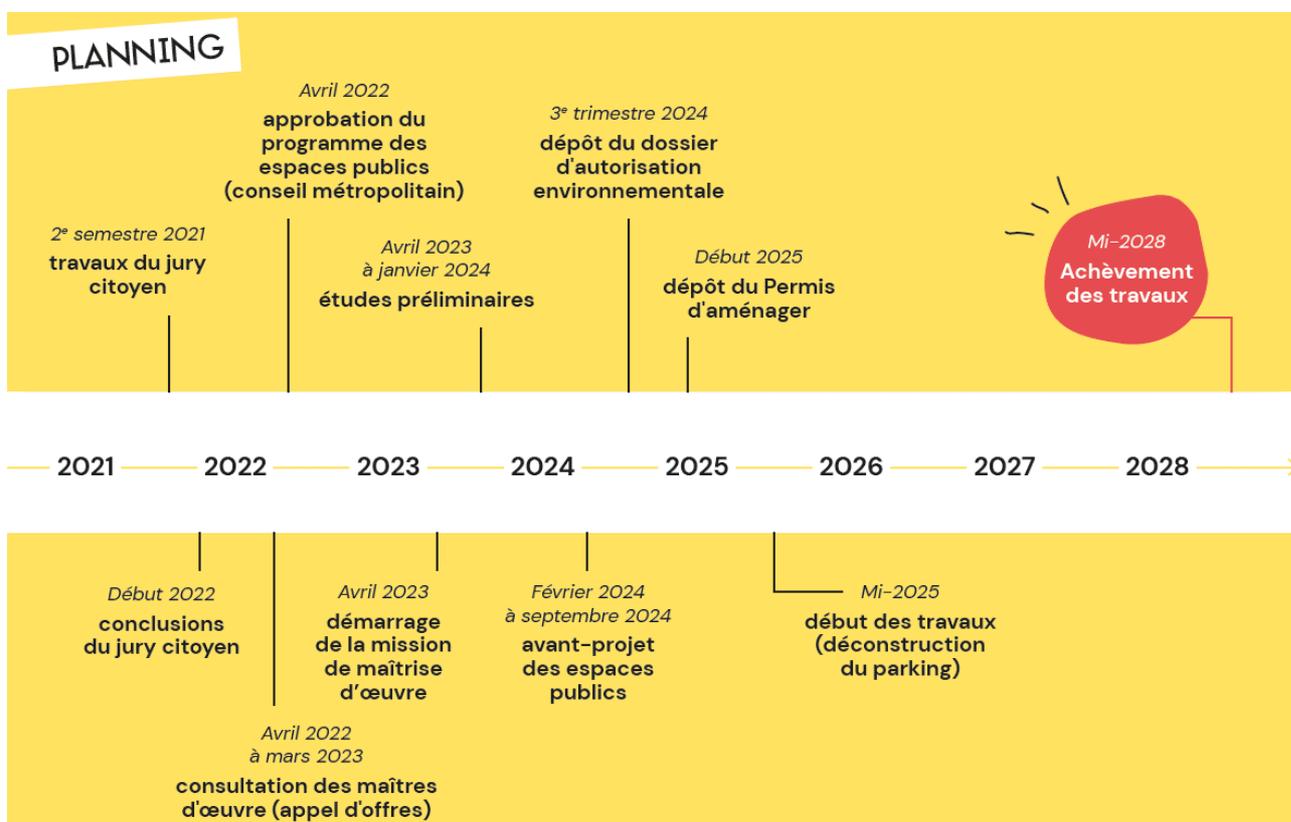
5 L'ancienne gare bus sera transformée en une placette piétonne.

6 À l'arrière du Palais du commerce, la rue du Pré-Botté deviendra piétonne. Arbres et arbustes y seront plantés.

De manière générale, le projet prévoit les aménagements suivants :

- La déconstruction du parking, entraînant la découverte de la Vilaine sur près de 270 mètres linéaires ;
- Le renforcement et la rénovation de la dalle République, afin de lui permettre d'accueillir les nouveaux aménagements proposés ;
- La mise en place d'aménagements sur la Vilaine : pontons et rampes d'accès répartis sur les deux rives du fleuve, jardins flottants, gradins ;
- L'installation d'une passerelle piétonne de franchissement de la Vilaine, dans le prolongement de la rue Lanjuinais ;
- Le réaménagement de la place de la République ;
- Le réaménagement des abords du Palais du Commerce et notamment la rue du Pré-Botté ;
- Le réaménagement complet des quais Nord (Duguay-Trouin, Lamartine, Chateaubriand) ;
- Le réaménagement ponctuel des quais Sud (Lamennais et Émile-Zola).

PLANNING



COÛT DU PROJET

Le coût global du projet est estimé à environ 26,47 millions d'euros TTC (valeur avril 2022). Ces dépenses sont inscrites au budget principal de Rennes Métropole.

Des subventions seront également sollicitées auprès des organismes financeurs.

LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ET SON BILAN QUANTITATIF

RAPPEL DES OBJECTIFS ET DU PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable est une procédure organisée en amont du dépôt d'un dossier de demande d'autorisation environnementale pour les projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Elle vise à informer le public (riverains, associations, élus, étudiants, professionnels, etc.) et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet.

La concertation préalable doit respecter les modalités fixées par le Code de l'Environnement. Celle-ci permet aux participants d'argumenter leurs positions, le maître d'ouvrage doit ensuite étayer les réponses apportées aux contributions du public mais il n'est pas tenu de les retenir.

Les objectifs de la concertation préalable sont atteints si :

- Le public a été informé du projet d'aménagement des espaces publics des Quais de Vilaine, de la place de la République, et des abords du Palais du Commerce grâce à une information claire et transparente,
- Les questions et interrogations exprimées sur les registres mis à disposition, lors des réunions publiques ou sur le site internet ont pu trouver une réponse,
- Rennes Métropole a pu recueillir les observations et propositions du public sur le projet, tant sur son opportunité que sur les aménagements envisagés.

À l'issue de la concertation préalable, l'intégration de ces éléments doit permettre d'enrichir le projet.

Au titre des dispositions du Code de l'environnement, Rennes Métropole prévoit donc d'associer le public : toute personne concernée ou intéressée par ces aménagements est invitée à apporter ses avis, remarques et contributions afin d'éclairer les décisions ultérieures.

Cette concertation, d'une durée de 6 semaines, s'est déroulée du 31 mai au 12 juillet 2024 sur le territoire de Rennes Métropole, et prioritairement, à Rennes.

RAPPEL DES OBJETS DE LA CONCERTATION

De la concertation « Rennes 2030 », menée en 2018, sont ressorties des intentions partagées concernant le centre-ville : volonté d'étendre celui-ci vers ses quatre points cardinaux, mettre en valeur ses places, conforter et développer une multiplicité d'usages, mettre en valeur le patrimoine existant tout en le rendant vivant et accessible, introduire une végétalisation qui lui manque aujourd'hui, développer son rapport à la Vilaine et à l'eau et offrir des espaces et des vues apaisées.

En 2020, le programme municipal a acté la suppression de la fonction « parking » de la couverture de la Vilaine, ainsi que la mise en place d'un jury citoyen, composé d'habitantes et habitants de Rennes et de Rennes Métropole et représentatifs de la population, pour réfléchir à l'avenir des ouvrages de couverture de la Vilaine.

Lors du Conseil municipal de Rennes du 17 janvier 2022, le jury citoyen, a présenté le fruit de sa réflexion ainsi que de sa préférence pour le scénario visant à découvrir la Vilaine à l'emplacement du parking actuel.

Les conclusions présentées par le jury citoyen ont ensuite été traduites en un programme pour l'aménagement des espaces publics, approuvé par le Conseil métropolitain le 24 mars 2022.

Par ailleurs, compte tenu des phases de concertation organisées précédemment, et de l'état de vétusté des ouvrages de couverture, il n'était donc pas envisagé de concerter sur l'opportunité de supprimer le parking, ainsi que sur le maintien ou non de la dalle de couverture de la Vilaine.

L'avis du public était ainsi recherché en particulier sur :

- L'insertion paysagère du projet et la végétalisation proposée
- Le fonctionnement attendu ou souhaité des espaces publics
- Les nouveaux équipements proposés, notamment aux abords du fleuve

LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Rennes Métropole a établi un plan de communication, afin d'informer le grand public de la tenue d'une concertation préalable relative à l'aménagement des quais de Vilaine, de la place de la République et des abords du Palais du Commerce. Les outils déployés dans cette campagne d'information ont été variés, dans le but de toucher un public diversifié, intergénérationnel, directement concerné ou pas par les enjeux du projet.

Dans le respect des obligations réglementaires, le maître d'ouvrage a également publié, 15 jours avant l'ouverture de la concertation, l'avis officiel relatif à la concertation préalable dans la presse écrite (Ouest France et hebdomadaire 7 JOURS). Cet avis a été affiché en mairie de Rennes, à l'Hôtel de Rennes Métropole, ainsi que sur le site internet de la Collectivité.

La diffusion de l'information s'est faite sur la commune de Rennes, par le biais de :

- L'affichage réglementaire de l'avis de concertation préalable sur le site du projet, en 5 (cinq) lieux différents ;
- La diffusion de 1700 flyers d'information dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des riverains immédiats de l'opération ainsi que dans les rues adjacentes ;
- Parution dans le magazine métropolitain (ICI Rennes Métropole n°7 de mars 2024) ;
- Diffusions sur les pages internet et les réseaux sociaux de Rennes Ville et Métropole : site de La fabrique citoyenne, story Instagram, publication sur la page Facebook et sur le fil X (ex-Twitter)...
- Mailing-list pour les publics spécifiques et relais auprès des associations et acteurs locaux

La fabrique citoyenne de Rennes Ville et Métropole
@fabcitoyenne

[Quais de Vilaine]
Ouverture de la concertation préalable.

- 👉 Découvrez les aménagements prévus
- 👉 Contribuez en posant vos questions et en donnant votre avis
- 👉 Échangez pendant les ateliers de concertation ouverts aux habitants et aux professionnels

fabriquecitoyenne.fr/project/quais-...

[Translate post](#)



**AMÉNAGEMENT
DES QUAIS DE VILAINE,
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
ET ABORDS DU PALAIS
DU COMMERCE**

1:57 PM · May 31, 2024 · 1,884 Views

- Informations à la presse :
 - o Communiqué de presse transmis le 19 février 2024 par Rennes Métropole
 - o Articles de presse parus dans Ouest France des 20 février et 29 juin 2024.

EDITION RENNES

Le projet de découverte de la Vilaine se dessine

Le projet de découverte de la Vilaine, entre République et place de Bretagne, et la végétalisation du secteur, se précise. Une étude préliminaire a été présentée en conseil municipal, hier.

C'est « la pièce majeure de la stratégie d'adaptation de notre ville au changement climatique, dans un centre-ville minéral, résultat de plusieurs siècles de développement », estime Marc Hervé, adjoint à la maire en charge de l'urbanisme. Il est vrai que l'Histoire a longtemps donné tort à la nature, en asséchant les zones humides du sud du centre-ville et en « canalisant la Vilaine au XIX^e siècle pour raisons sanitaires ». Durant la seconde moitié du XX^e siècle, c'est le règne du tout automobile, qui nécessite de larges artères et d'immenses parkings, comme sur le mail Mitterrand et sur la Vilaine, recouverte d'une dalle béton dans les années 1960.

Lutter contre les îlots de chaleur

place de Bretagne, en lieu et place du parking Vilaine. Une solution préférée à une promenade végétalisée sur la dalle, qui, dans tous les cas, était vétuste et aurait nécessité d'importants travaux de consolidation. Et le conseil municipal avait suivi.

Hier soir, c'est un avant-projet d'aménagement des quais de Vilaine et de redécouverte du fleuve qui a été cette fois présenté aux élus. Une surface globale de quatre hectares entre la place de Bretagne et le quai Châteaubriand, incluant la place de la République et l'arrière du Palais du commerce, la rue du Pré-botté. 200 arbres seront plantés le long des quais nord, ainsi que sur la placette Joffre (sur le côté du Palais du commerce), rue du Pré-botté. Avec un sol au maximum végétalisé.

République, que les piétons pourront rejoindre en empruntant les pontons flottants situés au ras de l'eau.

Rive sud (quais Duguay-Trouin), des « jardins flottants » apporteront de la verdure. À noter qu'une passerelle piétonne et cycliste « sera créée à hauteur de la rue Lanjuinais, pour traverser le centre-ville dans le sens nord sud, détaille Marc Hervé. Elle sera très vitrée, peut-être avec des miroirs pour être quasi-invisible et qu'elle reflète la Vilaine, la révèle. »

Grandes pelouses et pontons flottants

À République aussi, le changement sera flagrant, avec un alignement d'arbres qui se prolonge côté nord et un sol désimperméabilisé grâce à la

Rennes

Ouest-France
29-30 juin 2024

Quais de Vilaine : les interrogations des riverains

Au sujet des futurs aménagements des quais de Vilaine et la suppression du parking, dans le centre-ville, à partir de 2025, la mairie organise des ateliers de concertations.

Reportage

« Nous ne sommes pas des gens opposés au projet mais des gens qui ont peur. Nous avons envie d'être associés dans la concertation, d'être associés, parce que le commerce est un des premiers vecteurs d'attractivité du centre-ville de Rennes », lance Denis Danoual, gérant du restaurant Cinquante, qui Lamannais. Une demande en forme de cri du cœur qui pourrait partiellement resumer les nombreuses questions posées par certains des 25 commerçants présents, hier, de 8 h 30 à 10 h 30, lors d'une réunion de concertation sur le projet d'aménagement des quais de la Vilaine, de la place de la République et des abords du palais du commerce. Avec comme « éléphant dans la pièce », la destruction du parking (246 places) construit dans les années 60 afin de faire réapparaître le fleuve. « Est-ce qu'il y a une marge de manœuvre sur ces projets ? Est-ce qu'on est vraiment dans la concertation ou simplement dans l'information car tout est déjà réglé ? » demande un autre commerçant.

Face à eux, le maire adjoint au commerce, Didier Le Bougeant, des représentants des services de Rennes métropole et du groupe de maîtrise d'œuvre composé notamment de paysagistes et d'un bureau d'études. « Sur la légitimité du jury de 30 citoyens qui a travaillé sur le dossier et transmis un avis à la mairie de Rennes, le maire adjoint tranche net. « Il y a eu des élections municipales. Sur quatre listes candidates, trois ont proposé la suppression du parking Vilaine, le groupe majoritaire et un groupe d'élus d'opposition ont voté pour. La décision de supprimer le parking, elle est prise, insiste Didier Le Bougeant. Les Rennais nous demandent d'apaiser la ville, de réduire la vitesse... »



Un atelier de concertation grand public a eu lieu jeudi, à la salle Jean-Descotts, rue Dupont des Loges, au sujet du projet autour de la Vilaine. (Photo : Ouest-France)

Mais ce que demandent surtout les commerçants, c'est « de l'anticipation » et d'être davantage associés (en amont mais aussi au fur et à mesure de l'avancement des travaux) et que la mairie communique davantage vers l'extérieur pour dire que « oui, c'est toujours possible de venir dans le centre-ville de Rennes, demande Magali Martinskevitch, gérante d'un salon de coiffure, rue du Chapitre. La moitié de ma clientèle vit hors de Rennes, certains sont même hors du département. Ils viennent en voiture. Pour beaucoup de gens, prendre le métro, ce n'est pas naturel. Pourquoi ne pas faire un week-end gratuit par mois pour faire entrer ce mode de transport dans les esprits ? »

Les conséquences économiques de la suppression du parking, notamment sur le chiffre d'affaires des commerces du centre-ville est au cœur des préoccupations. « Une étude d'impact économique a-t-elle été

réalisée ? » est-il demandé à plusieurs reprises.

Plus de parking sur la Vilaine, donc moins de places disponibles à proximité du centre ? « Le mardi et le jeudi, à 15 h, en octobre, il restait 1 950 places disponibles dans l'ensemble des parkings en ouvrage ; et le samedi, à 16 h, c'est 2 350 places », brandit Didier Le Bougeant en faisant référence à un contrôle de fréquentation des sept parkings implantés dans le centre de Rennes (hors parking relais du métro). « Mais qui peut le savoir en roulant dans Rennes ? On ne peut pas être le nez tout le temps sur une application de téléphone portable. Il faut des panneaux à plusieurs endroits pour dire en temps réel où se trouvent les places disponibles », demande un commerçant. « Et le parking Vilaine a un taux de rotation trois à quatre fois supérieur à celui de tous les autres ». ajoute Régis Cohen, directeur des Galeries Lafayette.



Croquis des gradins place de Bretagne et de la future Vilaine découverte. (Photo : PHOTOLAB/Rennes métropole)

te en s'appuyant sur un diagnostic par l'Audiar, agence de développement de Rennes métropole.

« Rien n'est prévu pour les enfants »

La veille, jeudi, un autre atelier de concertation cette fois destiné au grand public a fait venir quatorze Rennais. Pas vraiment la foule, mais ces habitants du centre n'ont pas manqué de soulever de nombreuses questions après la présentation globale du projet. « Quelle est la place des enfants ? Il n'y en a aucune pour le moment au niveau de la place de la République, observe une participante. Il n'y a rien pour eux à proximité avant le parc du Thabor. Pourquoi ne pas imaginer un petit parc de jeux, comme celui du mail François-Mitterrand qui fonctionne bien. Ça pourrait être à la place de cet espace que vous destinez à des événements festifs ponctuels... » Si ces Rennais trouvent les aménagements prévus globalement positifs,

beaucoup de choses les inquiètent : un constat par huis-clos des immeubles est-il prévu avant le début des travaux ? (ce sera le cas) Comment sont prises en compte les poussières

Repères

Le projet global de découverte de la Vilaine et d'aménagement des quais a un coût global de plus de 26 millions d'euros. Il comprend : la destruction du parking, entraînant la découverte de la Vilaine ; le renforcement et la rénovation de la dalle République ; la mise en place d'aménagements sur la Vilaine : pontons et jardins flottants, rampes d'accès réparties sur les deux rives du fleuve ; l'installation d'une passerelle piétonne de franchissement de la Vilaine, dans le prolongement de la rue Lanjuinais ; le réaménagement de la pla-

ce de la République ; le réaménagement des abords du Palais du Commerce et notamment la rue du Pré-botté ; le réaménagement complet des quais Nord (Duguay-Trouin, Lamartine, Châteaubriand) ; le réaménagement des quais Sud (Lamennais et Emile-Zola). Pres de 4 500 m² d'espace public seront végétalisés ou désimperméabilisés. Six à huit mois seront nécessaires, jusqu'au 1^{er} semestre 2026, pour découper plus de 200 poutres de bétons de la dalle du parking Vilaine.

Pascal SIMON.

Jeudi 4 juillet, de 18 h à 20 h, atelier de concertation de clôture, salle Jean-Descotts, 75, rue Dupont-des-Loges. Ouvert à tous, inscription en ligne sur le site internet fabriquetoyennais.fr. Des contributions écrites peuvent aussi être déposées en ligne via le même site ou dans les registres papier en mairie de Rennes ou à l'hôtel de Rennes métropole (devant la station de métro Clémenceau).

LES MOYENS D'INFORMATION ET D'EXPRESSION MIS EN ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est déroulée du 31 mai 2024 au 12 juillet 2024 inclus. Plusieurs modalités d'échange ont été organisées et des outils d'expression ont été mis à disposition pour informer, débattre et recueillir les observations et avis du public.

Sur la durée de la concertation, le public a été invité à s'informer et s'exprimer à travers :

- Le dossier de concertation,
- Huit ateliers de concertation,
- Le registre dématérialisé accessible depuis le site de La Fabrique citoyenne,
- Les registres papier présents à l'accueil de la mairie de Rennes et à l'Hôtel de Rennes Métropole,
- La page dédiée du site internet La fabrique citoyenne de Rennes Métropole.

PROGRAMME DES ATELIERS 2024	
Lundi 10 juin de 18h à 20h Atelier de concertation dédié à la Biodiversité, avec les membres du Conseil Scientifique du Conseil Local de la Biodiversité (CLB) (sur invitation) > Salle Jean Descottes, 75 rue Dupont des Loges	Jeudi 27 juin de 18h à 20h Atelier de concertation grand public (sur inscription en ligne) > Salle Jean Descottes, 75 rue Dupont des Loges
Jeudi 13 juin de 18h à 20h Atelier de concertation grand public (sur inscription en ligne) > Salle Jean Descottes, 75 rue Dupont des Loges	Vendredi 28 juin de 8h30 à 10h30 Atelier de concertation ouvert aux professionnels (commerçants, professions libérales, artisans, livreurs...) (sur inscription en ligne) > Salle Jean Descottes, 75 rue Dupont des Loges
Vendredi 14 juin de 8h30 à 10h30 Atelier de concertation ouvert aux professionnels (commerçants, professions libérales, artisans, livreurs...) (sur inscription en ligne) > Salle Jean Descottes, 75 rue Dupont des Loges	Jeudi 04 juillet de 10h30 à 12h30 Atelier de concertation dédié à l'accessibilité des espaces publics, avec les associations membres des Conseils Techniques Accessibilité (sur invitation) > Salle Dr René Léon - Hôtel de Rennes Métropole
Lundi 17 juin de 18h à 20h Atelier de concertation dédié aux mobilités avec les associations membres du Conseil des Mobilités (sur invitation) > Salle Jean Descottes, 75 rue Dupont des Loges	Jeudi 04 juillet de 18h à 20h Atelier de concertation de clôture (sur inscription en ligne) > Salle Jean Descottes, 75 rue Dupont des Loges

LES CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **133** participants aux ateliers de concertation,
- **37** contributions tous moyens confondus (mails, registres, papier, appels)
- **825** visiteurs uniques sur le site du registre dématérialisé au 12 juillet 2024
- 1841 visiteurs uniques sur la page dédiée de la fabrique citoyenne, pour 2134 pages vues (1691 pour la page de présentation et 443 pour le programme des ateliers)
- **140** documents mis à disposition téléchargés, dont 97 dossiers de concertation
- **Près de 500** dossiers de concertation distribués au format papier

SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES CONTRIBUTIONS

L'ensemble des sujets évoqués dans les contributions orales ou écrites sont développés dans le chapitre suivant.

SUR L'INSERTION PAYSAGÈRE DU PROJET ET LA VÉGÉTALISATION PROPOSÉE

Plusieurs sollicitations concernent des attentes de précisions sur les arbres prévus sur les quais et rue du Pré Botté : hauteur, positionnement, essences, caducité (pour la luminosité dans les logements), dimensions des feuilles...

Réponse du maître d'ouvrage :

Le positionnement des arbres a été travaillé en tenant compte de la nécessité de maintenir certains usages (transports en commun sur les quais Sud par exemple), de la présence de réseaux, de l'intérêt pour le domaine public ou pour le bâti... Il en résulte la possibilité de créer un alignement continu sur l'ensemble des quais Nord, permettant d'ombrager l'espace public et les façades les plus exposées au soleil l'été, mais aussi de créer une continuité écologique intéressante.

Les essences des arbres ne sont pas encore définies à ce stade du projet. Le choix des arbres devra mixer des arbres caducs avec des arbres persistants, en privilégiant des essences adaptées au réchauffement climatique, conformément aux préconisations de la Charte de l'Arbre, tout en adaptant le gabarit de ces arbres au bâti environnant pour limiter les pertes de luminosité. Ce choix devra être concerté avec la Direction des Jardins et de la Biodiversité, et sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Des participants interrogent la possibilité de repositionner les jardinières fleuries qui existaient il y a quelques années le long des quais.

Réponse du maître d'ouvrage :

Ces jardinières ont été retirées en 2018, à l'occasion de la mise en œuvre des jardins flottants. L'arrêt de ces jardinières avait été validé en lien avec la pose des jardins flottants, pour équilibrer le temps de travail des agents de la collectivité.

Les jardinières en bacs ne sont pas des supports durables pour le végétal de demain. En effet, ce type de fleurissement est sujet à plusieurs problématiques : un temps passé très important pour la production, la pose et l'entretien de ces jardinières, notamment avec un arrosage obligatoire tous les deux jours du fait du très petit volume d'eau stocké. En cas de sécheresse l'arrêt de l'arrosage conduit en quelques jours à la mortalité des plantes dans ces bacs. L'augmentation non négligeable de la végétalisation en centre-ville dans le cadre de la stratégie paysagère en cours de déploiement ne permet plus de revenir sur la mise en place de ces jardinières sur la Vilaine, dont l'abandon est définitif.

L'évolution des jardins flottants est également questionnée par certains participants, qui souhaiteraient que ceux-ci soient plus propres, plus esthétiques, mieux entretenus, mais aussi plus hauts pour masquer les murs de quais jugés « moches ». La possibilité de végétaliser les murs de quais a également été abordée, en complément des jardins flottants.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le nombre de jardins flottants, leurs formes, ainsi que les essences des végétaux qui seront plantés dessus ne sont pas encore définis. La technologie de ces dispositifs a évolué depuis les premiers jardins flottants mis en place. Il sera ainsi possible de jouer sur les formes, les hauteurs, les couleurs des plantations pour favoriser encore la biodiversité et contribuer ainsi à effacer les murs de quais. La possibilité de végétaliser directement les murs de quais n'est viable qu'à travers la réalisation de plantations en tête des quais, ce qui pourra être étudié dans les prochaines étapes du projet.

Plusieurs questions concernent la pérennité des plantations, notamment en termes d'arrosage et d'alimentation en eau, lors des épisodes de sécheresse amenés à se multiplier.

Réponse du maître d'ouvrage :

La désimperméabilisation des sols sera un atout important pour lutter contre les effets de la sécheresse. En effet, cela permettra à l'eau de s'infiltrer dans les sols et d'alimenter ainsi les végétaux mais aussi l'ensemble de l'écosystème vivant dans les sols (vers de terre, micro-organismes...), contribuant ainsi à enrichir la biodiversité du site. Des sondes mesurant la teneur en eau des sols seront installées dans les fosses d'arbres pendant les premières années, pour permettre si besoin d'effectuer un arrosage d'appoint, afin d'éviter la mortalité des jeunes arbres, plus vulnérables.

Les grandes pelouses de la place de la République paraissent intéressantes pour de nombreux participants, qui interrogent cependant les modalités d'entretien envisagées pour qu'elles puissent rester praticables (questions sur l'arrosage pour éviter une pelouse grillée l'été, sur l'accessibilité en toutes saisons, ou encore sur les mesures de protection envisagées).

Réponse du maître d'ouvrage :

Ces pelouses seront réalisées au-dessus de l'eau, sur la dalle République. Leur réalisation nécessitera la mise en œuvre d'un complexe de sol technique, adapté à cette configuration sur dalle. Un dispositif d'arrosage de type goutte à goutte sera intégré au sol pour assurer la pérennité de la pelouse, notamment pendant les périodes sèches. Il est envisagé d'interdire ponctuellement l'accès aux pelouses pendant certaines périodes "sensibles" : lorsque les sols sont gorgés d'eau ou au début du printemps par exemple pour éviter une dégradation trop importante. La mise en place d'une signalétique pédagogique pendant ces temps de repos est à l'étude.

Quelques participants ont évoqué les inconvénients liés aux arbres (feuilles à l'automne, étourneaux...).

Réponse du maître d'ouvrage :

Rennes Métropole est consciente que la plantation d'arbres en ville est susceptible de générer ponctuellement quelques nuisances, notamment à l'automne pendant la chute des feuilles ou lorsque les étourneaux se rassemblent. Toutefois, ces nuisances restent limitées au regard des bienfaits apportés par les arbres en ville : ombre, rafraîchissement, biodiversité, amélioration de la qualité de l'air...

Enfin, plusieurs participants ont abordé la qualité de l'eau de la Vilaine et son intérêt limité.

Réponse du maître d'ouvrage :

La Vilaine, dont la confluence avec l'Ille est à l'origine de la ville, mérite une attention particulière. Ce fleuve fondateur, qui a longtemps été au cœur de l'activité de la cité à travers ses ports et ses industries, a été effacé progressivement pour assainir la ville d'une part et pour faciliter les déplacements terrestres d'autre part. Il convient désormais de lui redonner une place centrale, afin de faciliter la lecture historique de la ville, mais aussi de renaturer, autant que possible, un patrimoine naturel devenu trop minéral. S'agissant de la qualité de l'eau, si la couleur de la Vilaine vient des sédiments qu'elle charrie et sur lesquels la Métropole n'a pas de levier d'action, la qualité écologique de l'eau se travaille, non pas à l'échelle d'un projet comme celui des quais de Vilaine, mais à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. C'est un travail d'ampleur qui mobilise un nombre important d'acteurs publics et privés autour des nombreux axes d'amélioration, qui est engagé depuis plusieurs années et dont les effets se mesurent dans le temps.

SUR LE FONCTIONNEMENT ATTENDU OU SOUHAITÉ DES ESPACES PUBLICS, VOLET TRANSPORTS/ MOBILITÉS

De nombreuses sollicitations concernent les possibilités de stationnement proposées pour pallier en amont à la disparition du parking Vilaine ainsi que les améliorations à mettre en place pour mieux flécher les autres parkings du centre-ville, pour connaître le nombre de places disponibles en temps réel, et faciliter l'accès à ces parkings.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

La fermeture du parking Vilaine en 2025 s'inscrit dans l'évolution des mobilités engagées depuis plusieurs années. Ainsi, la mise en service de la ligne b du métro en 2022, associée à la mise en service de 2000 nouvelles places de stationnement dans les parkings relais de la ligne b, à la modification du plan de circulation des bus en centre-ville, mais aussi à l'ouverture d'un nouveau parking de 300 places début 2023 sur le site de l'Hôtel-Dieu assurent le maintien d'une accessibilité forte au centre-ville, et permettent d'envisager la suppression du parking Vilaine. Par ailleurs, les nombreux parkings en ouvrages en périphérie immédiate du centre-ville présentent un taux de remplissage variant de 65 à 75 % suivant les jours de la semaine en 2022, ce qui représente environ 1500 à 2000 places libres dans ces parkings, sur un total de 6000 places disponibles dans les parkings publics (représentant 78% de l'offre de stationnement totale du centre-ville). Une étude visant à améliorer globalement le jalonnement de ces parkings, et intégrant les données de disponibilité de ces parkings a été engagée en 2022 et devrait rendre ses conclusions dans les prochains mois.

Le report modal vers les transports en commun est également à encourager plus, en communiquant mieux, en proposant plus de gratuité (weekends, vacances, temps forts...), en augmentant les amplitudes horaires...

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Rennes Métropole et l'ensemble des partenaires acteurs des transports publics organisent régulièrement des campagnes de communication visant à promouvoir l'utilisation des transports en commun, le covoiturage, ainsi que les modes actifs de déplacement. La gratuité des transports en commun fait partie des actions pouvant être enclenchées de manière ponctuelle pour accompagner certains temps forts, comme par exemple à l'occasion de l'événement "rues vivantes" en octobre 2023. Il est tout à fait envisageable de prévoir d'accompagner d'autres événements, qu'ils soient liés à la temporalité du chantier des quais de Vilaine ou non, par une communication spécifique et/ou par la gratuité des transports.

Par ailleurs, les horaires de fonctionnement des transports en commun présentent déjà une amplitude importante. Toutefois, pour répondre à la demande récurrente d'augmentation de cette amplitude, le projet de Trambus proposera dans son offre des horaires élargis par rapport aux lignes Chronostar actuelles.

Les participants aux ateliers ont souhaité s'assurer que l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) aux stations de Trambus sera assurée, avec un niveau de confort adapté.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

L'ensemble du réseau de transports en commun de la Métropole est aujourd'hui accessible aux personnes à mobilité réduite, et cela constitue l'une des ambitions premières du réseau. Le projet des Quais de Vilaine, tel que présenté, doit encore évoluer, notamment au niveau de la configuration des futurs arrêts de bus et Trambus. La conformité à la réglementation en matière d'accessibilité PMR aux transports en commun sera scrupuleusement vérifiée, et le niveau de confort apporté par le Trambus sera encore amélioré par rapport à la situation actuelle.

La réorganisation du réseau de transports à l'arrivée du Trambus interroge, voire inquiète une partie des participants. Une communication est attendue pour présenter le futur réseau.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Le projet des lignes T1 et T2 du futur réseau de Trambus a fait l'objet d'une concertation préalable en parallèle de la concertation relative aux Quais de Vilaine. La réorganisation du réseau de Transports en commun, associée à la mise en service du Trambus, intègrera les retours de cette concertation préalable

"trambus", et n'est donc pas encore finalisée. Lorsque le nouveau plan du réseau sera arrêté, une communication sera mise en œuvre pour informer les usagers de ces évolutions, comme ce fut le cas lors de la précédente modification du réseau, à l'occasion de la mise en service de la ligne b du métro.

L'accessibilité aux commerces interroge : livraisons, arrêts-minute, clients avec charges lourdes, PMR... Des précisions sont attendues sur ces points.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Le projet prévoit la mise en œuvre de places de stationnement dédiées aux livraisons, aux PMR ainsi que quelques arrêts-minutes sur les quais Nord, le long des voies inscrites dans la Zone à Trafic Limité, dont le fonctionnement restera inchangé. De même le fonctionnement des quais Sud, actuellement en site propre bus, restera identique. Les conditions d'accès pour les riverains, livreurs, artisans... resteront donc les mêmes. Plus globalement, la conception des espaces publics sera travaillée de manière à ce que la réglementation relative à l'accessibilité des espaces publics aux PMR soit respectée.

La lisibilité de la Zone à Trafic Limité, tout comme la connaissance de celle-ci semble s'estomper. Une nouvelle salve de communication sur son fonctionnement serait souhaitable, tout comme le renforcement des contrôles.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Le projet intègre le retraitement de l'entrée du quai Chateaubriand, côté Pasteur, ce qui améliorera la lisibilité de l'entrée de la ZTL. Dans l'attente de ces travaux d'aménagement, les possibilités de relancer une campagne d'information quant au fonctionnement de la ZTL vont être étudiées par les services. S'agissant des contrôles, ceux-ci ont lieu régulièrement mais restent dépendants des missions prioritaires de la Police Municipale, pouvant conduire à l'annulation de certains temps de contrôles programmés.

Le fonctionnement de la future passerelle interroge également : les avis sont partagés entre une séparation stricte des flux (piétons et vélos) et une piétonisation totale pour éviter les conflits d'usages. Plus globalement, des mesures sont attendues pour limiter les conflits d'usages, et ce à l'échelle du projet.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Le projet prévoit de bien marquer la séparation des espaces (bordures, signalisation...) entre la vélorue et les trottoirs, ainsi qu'autour des voies dédiées aux transports en commun afin de limiter les conflits d'usages et faciliter le repérage des différents espaces par tous les usagers. La poursuite des études de conception permettra de détailler les dispositifs de séparation (bordures, changements de revêtements...) ainsi que la signalisation à mettre en place dans les zones de croisements et de conflits potentiels pour affirmer les priorités de passage.

S'agissant de la passerelle, après analyse des différents besoins, il semble préférable de la réserver aux piétons, et donc de demander aux cyclistes désireux de franchir la Vilaine de mettre pied à terre. Si cette disposition est confirmée, une signalisation spécifique sera mise en œuvre de part et d'autre de la passerelle. La traversée par les cyclistes qui ne souhaitent pas mettre pied à terre est par ailleurs très facile puisque 4 ponts sont circulables entre Bretagne et Pasteur.

Une augmentation de l'offre de bornes de recharge électrique (voitures, livreurs, vélos) a été sollicitée par certains participants.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Cette demande va être intégrée dans les prochaines étapes du projet afin d'évaluer les besoins et d'apporter une réponse adaptée. À noter que l'offre de bornes de recharge électrique doit être dimensionnée au regard de l'offre de stationnement, qui restera limitée dans le cadre du présent projet. Les services en charge du déploiement des bornes de recharge électrique vont également être sollicités afin d'étudier la possibilité d'installer des bornes supplémentaires à proximité du périmètre du projet.

La surutilisation des couloirs bus par les véhicules de livraisons, les services urbains, les secours, les personnes "perdues"... est pointée par plusieurs participants qui souhaitent que ces circulations soient mieux régulées.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

L'utilisation des couloirs de bus par le futur Trambus nécessitera de réinterroger la fréquentation de ces voies réservées, pour assurer un niveau de service satisfaisant. À cette occasion certains types d'usagers pourront être alors interdits de circuler dans les couloirs de bus, ce qui sera de nature à réduire la fréquentation de ces voies.

SUR LE FONCTIONNEMENT ATTENDU OU SOUHAITÉ DES ESPACES PUBLICS, VOLET USAGES

Le sujet de la collecte des déchets est revenu à de nombreuses reprises dans l'expression des participants, qui souhaitent s'assurer que le projet prévoira des corbeilles en nombre suffisant ainsi que des cendriers.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Les modalités de collecte des déchets, tout comme le positionnement et le nombre de corbeilles n'ont pas fait l'objet d'une étude détaillée à ce stade du projet. Ces dispositions seront travaillées dans les prochains mois, avec les services en charge de la collecte des déchets et de la propreté urbaine.

Des sanitaires publics sont attendus par de nombreux participants, dans le cadre du projet, pour pallier à la suppression des sanitaires actuels se trouvant sur le parking Vilaine, qui seront démolis avec la dalle.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Le repositionnement de sanitaires publics fait partie du programme confié à l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il est donc bien prévu de recréer des sanitaires publics sur ou aux abords de la place de la République. Toutefois, le retour d'expérience sur les derniers sanitaires publics mis en service en centre-ville met en évidence de nombreuses dégradations et détournements d'usages, compliquant leur utilisation au quotidien. Le maintien en bon état de fonctionnement et de propreté des cabines automatiques habituellement installées s'avère difficile et est susceptible de réinterroger cette demande. Parmi les solutions à l'étude, la mise en place de cabines payantes pourrait permettre de limiter les dégradations.

La fréquentation future du site, notamment la nuit, inquiète certains riverains, principalement vis-à-vis des nuisances sonores. Des précisions sont attendues quant aux mesures envisagées pour limiter ces nuisances.

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

L'un des objectifs principaux du projet est de redonner aux quais leur statut d'espace public majeur de Rennes, cœur de Métropole, et de refaire de ce site un lieu de destination plutôt qu'un lieu de passage. Ainsi, le projet prévoit la création de lieux où le public pourra s'installer et se rassembler, afin de profiter de la Vilaine découverte. Ces lieux d'usages diurnes auront également un usage nocturne, qu'il conviendra d'encadrer. S'il est possible techniquement de fermer les accès aux pontons la nuit, les autres lieux ne pourront pas être clôturés. Les services de Police (municipale et nationale) sont associés à la conception du projet afin que leurs préconisations puissent être intégrées, en matière de signalétique, de vidéo-protection, d'équipements de sécurité... Ils pourront également être mobilisés pour sensibiliser ou verbaliser les usagers afin de limiter les débordements.

Pour rappel, la Ville a voté sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en septembre 2021. Elle fait notamment de la prévention et de la lutte contre les incivilités l'une de ses priorités.

La fermeture des pontons la nuit apparaît indispensable aux participants pour limiter les risques de nuisances, suivant des horaires qui pourront être évolutifs en fonction des saisons. Toutefois cela n'empêchera pas les plus hardis d'accéder aux pontons : quel seront les dispositifs mis en œuvre pour limiter ces usages ?

[Réponse du maître d'ouvrage :](#)

Ce retour des participants va être intégré à la conception des pontons, afin que des dispositifs de fermeture soient prévus, en cohérence avec le dessin général des équipements. Les services gestionnaires seront associés à la définition des horaires d'ouverture des pontons, ainsi qu'à la définition

des modalités de fermeture (automatique ou non). Par ailleurs, le projet de rénovation de l'éclairage public permettra de limiter l'attractivité des pontons la nuit, puisque ceux-ci seront situés dans une zone non-éclairée, en lien avec la "trame noire" du fleuve, qui bénéficiera à la biodiversité du site. Enfin, la présence de caméras de vidéo-protection permettra si nécessaire d'accompagner l'intervention des services de secours/police.

Plusieurs expressions ont fait état d'attentes en matière de jeux pour les enfants. Le projet n'intègre pour l'instant aucun espace ou aménagement dédié.

Réponse du maître d'ouvrage :

Le site de la place de la République, de par son positionnement central et sa fréquentation importante, ne semble pas propice à la mise en œuvre d'une aire de jeu dédiée aux enfants, clôturée, avec des jeux et structures limités à certaines catégories d'âges. Cependant, les nouveaux lieux d'usages prévus, et notamment les pelouses et les gradins, seront favorables à l'accueil des enfants. En effet, les pelouses permettront une appropriation facile et variée par les enfants de tous âges, hors des flux de circulation, tandis que les gradins, avec leurs assises aux multiples niveaux, pourront être un support d'exploration intéressant pour les plus jeunes. De plus, les pontons au bord de l'eau, et la passerelle au-dessus éveilleront l'imagination de certains. Enfin, le nouveau cheminement piéton le long des quais Nord, séparée des flux de circulation par une bande plantée permettra une promenade sécurisée pour les enfants. Les mobiliers urbains qui jalonnent cette allée seront choisis pour permettre le jeu. Ainsi, de part ces multiples possibilités de s'approprier l'espace public par les usagers de tous âges, le projet présenté sera de nature à répondre aux attentes du plus grand nombre.

Plus globalement, la qualité du projet est assez unanimement saluée par les personnes qui se sont exprimées, mais le risque de dégradation rapide, liée à la fréquentation du site, aux manifestations, aux détournements d'usages, interroge le public, qui souhaite connaître les mesures envisagées pour limiter/endiguer ces dégradations et maintenir le site en bon état.

Réponse du maître d'ouvrage :

Cette augmentation de la fréquentation des quais et de la place de la République en tant que lieu de vie, souhaitée et attendue à travers la transformation des quais, implique d'anticiper les possibles dégradations inhérentes aux sites accueillant du public. Cette dimension a été intégrée dès l'origine du projet, afin que celui-ci soit le plus durable possible. Ainsi, l'aménagement privilégiera la simplicité et la sobriété, à travers des matériaux robustes et des mobiliers standards, facilement disponibles et avec des coûts maîtrisés. La végétation permettra également d'habiller le projet, lui conférant une image plus naturelle, moins propice aux dégradations. Au-delà de ces éléments de conception, les services en charge de l'exploitation des espaces publics sont étroitement associés au projet afin d'intégrer les contraintes d'entretien dès le début des études. De même les services de Police participent également à la conception du projet, pour vérifier que la sécurité des biens et des personnes pourra bien être assurée, et pour adapter le cas échéant les moyens d'interventions des services concernés.

SUR LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS PROPOSÉS, NOTAMMENT AUX ABORDS DU FLEUVE

Plusieurs demandes concernent la possibilité d'installer un premier ponton « test » quai Châteaubriand, dès le début des travaux, pour permettre aux usagers de se projeter plus facilement.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'anticipation de la réalisation d'un premier ponton doit faire l'objet d'une étude approfondie de la part du maître d'œuvre afin de vérifier la faisabilité tant technique que financière de cette proposition. Sous réserve de cette analyse, l'installation d'un premier ponton pourrait effectivement s'inscrire dans une logique de livraison progressive des aménagements, sans attendre une livraison "globale".

La question de l'accès physique à l'eau depuis les pontons a également été posée par des participants, pour mettre les pieds dans l'eau, pêcher, accoster avec un paddle, des canoës, des bateaux, voire installer des bateaux-activités le long des pontons ou développer les activités nautiques. Cela pourrait animer positivement la Vilaine.

Réponse du maître d'ouvrage :

Tout d'abord, il convient de rappeler que la baignade est interdite dans la Vilaine à ce jour, et qu'une évolution de cette réglementation n'est pas envisagée pour l'instant. De même, la réglementation relative à la pêche s'appliquant en ville ne sera pas modifiée dans le cadre du présent projet. S'agissant de l'usage des pontons, la possibilité d'accoster est actuellement à l'étude. Toutefois, en fonction du gabarit des embarcations ciblées (légères de type canoës ou paddle, ou plus conséquentes de type bateaux à passagers), les contraintes réglementaires de dimensionnement et d'accès s'avère très différentes. En fonction des conclusions de cette analyse, il conviendra de répartir les différents points d'accostages en fonction du type d'embarcation, ou de limiter les possibilités d'accostage à certains types de bateaux.

Les équipements au bord de l'eau (gradins et pontons) ne seront pas à l'ombre. Des ombrières ou autres voiles d'ombrage pourraient permettre de s'abriter du soleil lorsqu'il fait très chaud.

Réponse du maître d'ouvrage :

Sur l'ensemble du périmètre, le rafraîchissement du public sera principalement assuré à la fois par les 200 arbres prévus notamment sur les quais Nord, et par la réouverture de la Vilaine et la possibilité de se rapprocher de l'eau. Il n'est pas envisagé à ce stade de l'opération de mettre en place une structure spécifique pour apporter de l'ombre, qui plus est artificielle, sur le périmètre du projet. Toutefois si ce type d'équipement devait s'avérer indispensable à l'avenir, il conviendra de travailler son positionnement de manière à éviter de masquer la perspective Est-Ouest sur la Vilaine.

La composition générale du projet met en avant une volonté d'équilibre entre l'Est et l'Ouest du projet. Aussi, certains participants estiment que le positionnement des gradins, tous les deux à l'Ouest de la place de la République, pose question en termes de symétrie, et souhaitent savoir si le gradin positionné à l'extrémité Ouest du projet est repositionnable à l'Est de République, le long du pont Jaurès.

Réponse du maître d'ouvrage :

Effectivement, le projet s'appuie beaucoup sur la symétrie des quais et notamment de part et d'autre de la place de la République. Cela dit, l'une des priorités du projet vise à animer le fleuve en lieu et place du parking Vilaine supprimé, ce qui explique le positionnement préférentiel des équipements à l'Ouest de la place de la République. En outre, la connexion entre la place de Bretagne, les secteurs des Portes Mordelaises et le Mail Mitterrand génère de nombreux flux piétons dans ce nœud qu'est le pont de la Mission, et il semble opportun de positionner ce gradin, lieu de respiration, à proximité des flux. Enfin, le pont Jaurès, reconstruit après-guerre, a fait l'objet d'un habillage en granit particulièrement qualitatif, que le projet s'attachera à révéler, alors qu'un gradin le long de ce pont reviendrait à le masquer.

La mise en place d'une seconde passerelle reliant la rue du Cartage à la rue d'Argentré a été évoquée par plusieurs participants, pour améliorer les connexions Nord-Sud en complément de la passerelle prévue dans le prolongement de la rue Lanjuinais.

Réponse du maître d'ouvrage :

La distance entre le pont de la Mission et le pont de Nemours s'élève à environ 300m. La future passerelle, positionnée dans l'axe de la rue Lanjuinais, se situera à mi-chemin entre ces deux ponts, offrant ainsi une possibilité de franchir la Vilaine tous les 150m en moyenne en centre-ville entre le pont de la Mission et le pont Pasteur. Ces possibilités multiples semblent suffisamment dimensionnées pour répondre aux besoins des usagers. De plus, l'ajout d'une seconde passerelle, au-delà de l'impact financier, aura un impact sur la perspective des quais depuis la place de la République et le gradin Nemours, ajoutant un effet de masque supplémentaire. Il n'est ainsi pas envisagé, à ce stade du projet, de donner suite à cette sollicitation.

L'éclairage public n'est pas abordé dans les présentations. Une rénovation de celui-ci doit être intégrée au projet, pour réduire la pollution lumineuse et les consommations électriques.

Réponse du maître d'ouvrage :

Effectivement, la présentation du projet a dû être optimisée lors des ateliers de concertation pour laisser le temps aux participants de s'exprimer, ce qui n'a pas permis de présenter le projet de manière totalement exhaustive. Toutefois, le projet prévoit bien la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public situé à l'intérieur du périmètre de l'opération. Ce changement des luminaires permettra de réduire les consommations d'énergie grâce à des matériels à LED, plus économes et plus performants. De plus, le positionnement des candélabres et des lanternes sera revu et optimisé pour n'éclairer que le strict nécessaire. Ainsi, et conformément aux prescriptions du Schéma Directeur de l'Aménagement Lumière (SDAL), aucune source lumineuse ne sera dirigée vers la Vilaine, pour retrouver une trame dite noire, au-dessus du fleuve, afin de réduire la pollution lumineuse et favoriser la biodiversité.

SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PHASE TRAVAUX

En premier lieu, la date de démarrage des travaux annoncée (mi-2025) interroge de nombreux participants, car les travaux en centre-ville se succèdent depuis de nombreuses années, sans interruption ce qui, d'après eux, génère des impacts sur la vitalité économique du centre-ville. La possibilité de reporter ce démarrage est questionnée.

Réponse du maître d'ouvrage :

À ce stade de l'opération, le calendrier annoncé reste indicatif. Celui-ci évoluera et se précisera au fur et à mesure de l'avancée des études. En effet, la précision du planning dépendra notamment de la quantité de travaux à réaliser réellement. De plus, le planning des travaux est lié à de nombreux chantiers et contraintes extérieurs au projet : délais d'instruction des dossiers réglementaires, travaux du Palais du Commerce et du Trambus, calendrier biologique de la faune et de la flore... Les prochains mois d'études permettront d'avancer dans l'organisation et le phasage des travaux, dont le planning détaillé sera présenté aux habitants et professionnels riverains du projet.

De nombreux participants, notamment aux ateliers « professionnels », ont exprimé des craintes vis-à-vis des nuisances liées aux travaux : durée du chantier, bruit, poussière, accessibilité au centre-ville pendant cette période, baisse de l'attractivité commerciale... Des dispositions permettant de limiter les nuisances sont attendues, tout comme la mise en place d'un comité de suivi « commerçants » pour travailler les dispositifs d'accompagnement du commerce.

Réponse du maître d'ouvrage :

S'agissant de la poussière et du bruit générés par le chantier, les dispositifs permettant de limiter ces nuisances sont désormais bien maîtrisés par les entreprises : utilisation d'eau pour éviter l'envol des poussières, emploi de matériels électriques plutôt que thermiques pour réduire le bruit, travail sur des plages horaires adaptées... De plus, les travaux seront organisés de manière à permettre le maintien permanent de l'accessibilité aux commerces et aux logements.

La durée globale des travaux annoncée se situe autour de 3 ans (de mi-2025 à mi-2028). Les travaux seront réalisés par phase, et par zone, afin de ne pas être en travaux partout en même temps. L'organisation de ces phases de travaux pourra être travaillée en amont avec les professionnels du centre-ville pour s'adapter aux temps forts du commerce que sont la Grande Braderie, les soldes, Noël... À cet effet, la mise en place d'un Comité de Suivi "Commerçants" a été confirmée à compter de l'automne 2024, pour accompagner le commerce du centre-ville pendant les travaux, pour ajuster le phasage des travaux en lien avec l'activité commerciale, gérer l'accessibilité aux commerces pour les clients et les livraisons, accompagner les temps forts du chantier...

De nombreux participants, pour la plupart issus du tissu économique, sollicitent l'organisation d'une étude visant à évaluer l'impact socio-économique du projet préalablement au démarrage des travaux.

Réponse du maître d'ouvrage :

L'analyse du contexte économique actuel s'appréhende de façon multifactorielle, sans qu'il soit possible d'isoler un paramètre par rapport à un autre. À ce jour, le recul historique de la consommation de biens courants dans les commerces, observé au niveau national, s'explique en partie par une baisse du pouvoir d'achat mais également par une modification des habitudes d'achat chez les consommateurs (e-commerce, seconde main, déconsommation...) et enfin par un contexte géopolitique qui plonge les Français dans une morosité ambiante. Dans son observatoire annuel du Commerce du centre-ville, l'Audiar (l'Agence d'Urbanisme de Rennes) a mis en évidence que Rennes n'échappait pas à cette baisse de la consommation.

Dans ce contexte inédit, aucune méthodologie fiable et établie ne permettrait d'évaluer et d'isoler la part du recul des chiffres d'affaires qui serait strictement lié à des travaux, en cours ou à venir.

Considérant le mode opératoire habituel de la Métropole consistant à privilégier une gestion la moins impactante possible des grands travaux (Métro a et b, Couvent des Jacobins, Places Sainte-Anne, Saint-Germain, etc.) sans déploiement de commission d'indemnisation, il a été proposé, dans un premier temps, lors d'un atelier de concertation, de construire un dialogue permanent avec les commerces se situant dans le périmètre et de travailler à maîtriser et limiter au mieux les contraintes générées sur leurs entreprises.

Pour accompagner les acteurs du commerce, il est ainsi prévu de mettre en place un Comité de Suivi "Quais de Vilaine" associant les professionnels en amont et pendant les travaux. Plusieurs pistes seront à explorer : une présence rapprochée auprès des commerçants pour informer des différentes étapes, la mise en place d'une newsletter travaux, un suivi des commerces présents dans le périmètre, la mise en place d'actions de soutien à l'attractivité marchande du centre-ville : animations, communications sur une accessibilité préservée et facile au centre-ville, "coups de pouce" à la fréquentation des transports en commun sur les temps forts marchands... Ces pistes pourront être travaillées en lien avec le Comité de Suivi afin de déterminer les actions qui auront le plus d'impact et d'effets positifs.

Plus globalement, l'organisation des travaux est très attendue par les riverains et les usagers, pour anticiper les éventuels impacts sur leurs accès (logements, commerces, praticiens, activités...).

Réponse du maître d'ouvrage :

Comme évoqué plus haut, lorsque la quantité et la nature des travaux à réaliser réellement seront précisées, des réunions de présentation du phasage et du planning détaillé des travaux seront organisées, à destination de tous les publics impactés : riverains, commerçants, professionnels du centre-ville, usagers...

LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION

LES ENSEIGNEMENTS TIRÉS PAR RENNES MÉTROPOLE

Les contributions écrites ou orales des participants de la concertation permettent à Rennes Métropole, maître d'ouvrage du projet d'aménagement des quais de Vilaine, de la place de la République, et des abords du Palais du Commerce, de tirer les enseignements suivants :

- Le public qui s'est exprimé, malgré les réserves et craintes développées ci-après, est globalement favorable au projet tel qu'il a été présenté,
- La suppression du parking Vilaine, qui constituait pourtant un invariant de la concertation, a fait débat, car le public qui s'est exprimé estime que les mesures d'accompagnement de la fermeture de ce parking ne sont pas suffisamment lisibles pour les usagers (évolution des transports en commun, ZTL, nouveau parking Hôtel-Dieu trop éloigné du parking Vilaine...), et que la signalisation et la communication autour de ces mesures doit être améliorée,
- L'intérêt de la végétalisation du site pour adapter la ville au changement climatique est bien compris par le public, qui souhaite toutefois être assuré que les contraintes générées par les plantations ne seront pas supérieures aux bienfaits attendus,
- Le public qui s'est exprimé souhaite des précisions quant aux mesures prises pour assurer la sécurité des circulations à travers le projet, quels que soient les modes de déplacements,
- Le public a exprimé des craintes quant à la pérennité de la qualité des aménagements, au regard des nombreuses manifestations qui transitent par les quais et plus généralement au regard de la fréquentation importante des lieux, et souhaite que les aménagements proposés soient robustes et adaptés à ces conditions d'exploitation intensives,
- Le public qui s'est exprimé souhaite que des dispositifs visant à réduire les nuisances soient prévus, à travers le projet mais également à travers une présence humaine et une surveillance accrue, particulièrement la nuit,
- Le public a exprimé de manière récurrente son souhait de connaître au plus tôt les modalités de réalisation des travaux (calendrier, phasage, mode opératoire, conditions d'accès) afin de pouvoir anticiper les conséquences du chantier sur son quotidien,
- Les professionnels du centre-ville (commerçants, professions libérales, artisans, livreurs...) ont demandé de manière récurrente l'engagement d'une étude visant à évaluer l'impact socio-économique du projet sur les commerces du centre-ville. Ils souhaitent également être associés étroitement aux prochaines étapes du projet et à la préparation du chantier afin que leurs contraintes de fonctionnement soient prises en compte.
- Enfin, les professionnels du centre-ville, au regard de la fragilité du contexte économique, souhaiteraient que le démarrage des travaux soit reporté, au plus tôt à la mise en service du Trambus (rentrée 2027).

LES SUITES À DONNER AU PROJET ET LES ENGAGEMENTS DE RENNES METROPOLE

À la suite de cette concertation préalable, Rennes Métropole poursuit le projet d'aménagement des quais de Vilaine, de la place de la République, et des abords du Palais du Commerce, en tenant compte des avis exprimés lors de la concertation. La métropole s'engage ainsi à :

- Poursuivre l'information et la communication sur le projet au fur et à mesure de son avancement, et notamment jusqu'à l'enquête publique, sur le site internet de La fabrique citoyenne et plus généralement sur le site de Rennes Métropole,
- Développer la communication et la signalétique vers les alternatives au parking Vilaine (autres parkings en ouvrages, transports en commun, covoiturage, modes actifs...) ainsi que sur les outils disponibles (appli STAR notamment),
- Mettre en place un Comité de Suivi "Quais de Vilaine", dès l'automne 2024, pour accompagner la transformation des quais (en phases conception et travaux), et soutenir les actions en faveur de l'attractivité commerciale,
- Développer un plan de communication « sur-mesure » pour suivre le chantier (flyers de communication, panneaux d'informations, newsletters, temps dédiés commerçants...),
- Continuer à associer les services gestionnaires, les riverains et les associations environnementalistes locales au choix des essences des plantations, à travers des ateliers de travail spécifiques,
- Renforcer la lisibilité des espaces dédiés aux cyclistes (bordures, signalisation, revêtements différents...), et renforcer la signalisation dans les zones de croisements et de conflits potentiels et affirmer les priorités de passage (piétons ou vélos ou transports en commun...),
- Poursuivre la conception des espaces publics suivant des principes de simplicité et de durabilité, intégrant l'ensemble des composantes de gestion ultérieure,
- Mobiliser les acteurs de la tranquillité publique pour accompagner la mise en service progressive des futurs espaces publics et équipements,
- Organiser des réunions de présentation du planning des travaux aux riverains, par zone, en amont des interventions
- Communiquer régulièrement sur le planning des travaux et sur ses évolutions dans le temps
- Organiser des temps de visites et d'échanges avec les riverains et avec le public en phase travaux (événements, communications).

